



FORMULAIRE INSCRIPTION 2020-2021

Elève musicien

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe : Ecole :

Adresse :

Téléphone portable :Téléphone fixe :

Si l'élève musicien est mineur

Nom et prénom responsable légal :

Adresse (si différente) :

Téléphone portable :Téléphone fixe :

Email (**EN MAJUSCULES**) :

Attention : il est fortement conseillé d'assister à un cours collectif en complément de l'apprentissage d'un instrument individuel

Indiquez les cours demandés et le créneau <u>souhaité</u> . L'horaire définitif vous sera communiqué ultérieurement par l'association.				
<u>Instrument / cours collectif</u>	<u>Professeur</u>	<u>Jour</u>	<u>Heure (début et fin)</u>	<u>Lieu (Curie/Pergaud)</u>

Paiement

- En espèces
- Par chèque à l'ordre de l'Association A Votre Portée

Si chèque, possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois (**adhésion de 20 ou 40 euros à ajouter au 1^{er} paiement**)

- 1 fois (chèque encaissé en septembre)
- 2 fois (chèques encaissés en septembre, janvier) montants :
- 3 fois (chèques encaissés en septembre, janvier et avril) montants :

Règlements	1 fois	2 fois	3 fois
Chorale enfants	180 €	90 € / 90 €	60 € / 60 € / 60 €
Chorale adultes	200 €	100 € / 100 €	67 € / 67 € / 66 €
Eveil ou atelier	160 €	80 € / 80 €	54 € / 53 € / 53 €
Cours individuel	550 €	275 € / 275 €	184 € / 183 € / 183 €

Cocher selon la situation (si la situation n'est pas la même pour chacun des cours de musique, le préciser sur feuille libre).

L'élève musicien arrive et repart de l'école de musique par ses propres moyens (sous la responsabilité unique de ses responsables légaux s'il est mineur).

L'élève musicien est inscrit à l'accueil du soir de l'école Curie/Pergaud (*rayez la mention inutile*), selon les modalités définies par le service périscolaire : le professeur de musique sus-nommé va le chercher à l'accueil **et l'y ramène ensuite.**

Je, soussigné

Nom, prénom (responsable légal si l'élève est mineur) :

.....

• autorise l'association à utiliser, sans contrepartie, l'image de l'élève pour promouvoir ses activités ;

• autorise l'association à prendre, le cas échéant, toutes mesures pour prévenir les secours et faire transporter l'élève vers l'hôpital le mieux adapté, la famille étant prévenue dans les meilleurs délais ;

• signale à l'Association tout antécédent médical, intolérance ou allergie, alimentaire ou médicamenteuse :

.....

• reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et l'avoir accepté ;

• m'engage par la présente à

- **signaler toute modification, ponctuelle ou définitive, à l'Association A Votre Portée,** ainsi qu'au service périscolaire le cas échéant ;

- ne pas pénétrer dans les locaux de l'école de musique par un accès non autorisé.

Tout manquement à ce règlement pourra entraîner la suspension ou la rupture de la convention signée entre la Commune de MONTRY et l'Association A Votre Portée et permettant la liaison avec l'accueil.

Fait àle.....

Signature :

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)